Acomptes et compagnie

Journaliser les écritures suivantes, liées à l’entreprise Bowling SA, qui vends des accessoires pour la pratique de ce sport, à Genève et dans le monde entier grâce à Internet. L’entreprise est inscrire au registre du commerce de Genève et est assujettie à la méthode effective au régime de la contre-prestation convenue vis à vis de la TVA.

1. *Nous envoyons un devis à notre cliente VERA pour de la marchandise, CHF 324.- TTC (TVA à 8%). Nous obtenons le paiement espèces immédiat de 15% d’acompte.*
2. *Nous payons par virement bancaire un acompte de CHF 10.- au fournisseur KYLE, HT, TVA à 8%, correspondant à 10% d’une commande.*
3. *Un client qui nous devait CHF 450.- HT (TVA à 8%), nous paie par virement postal en bénéficiant d’un rabais de 15% et d’un escompte de 5%.*
4. *Nous payons par virement postal CHF 10.- de frais de transport liés à un achat de marchandise (montant HT, TVA à 8%). Aucune facture n’avait été comptabilisée.*
5. *Facture du fournisseur de marchandise KYLE pour CHF 100.- HT, TVA à 8%. Prendre en compte l’acompte déjà comptabilisé.*
6. *Nous payons par virement bancaire notre fournisseur CARLA. Nous avions acheté de la marchandise pour CHF 200.- (HT, TVA à 2.5%) et avions réglés 10% d’acompte à la commande. Nous bénéficions aujourd’hui d’un escompte de 2%.*
7. *Nous faisons appel au célèbre avocat REMI FASOL, à Annemasse, qui nous facture des honoraires pour EUR 3'000.-, au taux de 1.12 – 1.17.*
8. *Notre client DUDULE paie une facture par virement bancaire : montant de départ CHF 500.- HT, nous avions reçu CHF 70 HT d’acompte et nous lui accordons aujourd’hui un rabais de 10% et un escompte de 5%. Le taux de tva est de 8%. (pour information, le rabais se calcule avant l’escompte).*
9. *Nous achetons des marchandises à crédit au fournisseur JURG en Allemagne pour EUR 1'000.-.Le taux du jour est de 1.09 – 1.13. Nous payons immédiatement 10% du montant dû et le solde est à régler à 30 jours.*
10. *La douane facture la TVA au taux douanier de 1.11 sur l’achat au fournisseur JURG. Nous réglons immédiatement en espèces les frais de douanes.*
11. *KYLE nous accorde un rabais de 5% sur le prix de la marchandise acheté.*
12. *Nous payons le fournisseur JURG, qui nous accorde un rabais de 20% sur le prix de la marchandise et un escompte de 5%. Le taux de l’euro est aujourd’hui de 1.14-1.18.*
13. *Nous payons par virement bancaire le fournisseur KYLE, en bénéficiant d’un escompte de 2%.*
14. *Nos Débiteurs se montent à CHF 450'000.-, dont la moitié provient de clients étrangers. Notre provision actuelle se monte à CHF 30'000.-, faire l’ajustement selon l’usage fiscal des 5% - 10%, 15%.*
15. *A la clôture, notre compte Débiteurs contient une facture de EUR 4'000.- comptabilisée au cours de 1.12. Le taux de change de clôture est de 1.16.*